



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/649
16 décembre 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

538ème séance plénière

PC Journal No 538, point 4 g) de l'ordre du jour

DECISION No 649
PROROGATION DU MANDAT
DU CENTRE DE L'OSCE A DOUCHANBE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 580 du 18 décembre 2003,

Décide de proroger le mandat du Centre de l'OSCE à Douchanbé jusqu'au
31 décembre 2005.